

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 19 avril 2007 modifiant la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000

NOR : DEVN0753059A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-I, L. 414-4-IV et R. 414-1 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les espèces suivantes sont ajoutées à l'annexe II de l'arrêté du 16 novembre 2001 susvisé :

NOMS DES ESPÈCES	CODE	P	RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE			
			Alpine	Méditerranéenne	Continentale	Atlantique
a) ANIMAUX.....						
CRUSTACEA						
<i>Decapoda</i>						
Ecrevisse des torrents (<i>Austropotamobius torrentium</i>).....	1093	*			X	
INSECTA						
<i>Coleoptera</i>						
Carabe variolé (<i>Carabus variolosus</i>)....	4014		X		X	
<i>Rhysodes sulcatus</i>	4026		X		X	
<i>Stephanopachys linearis</i>	1926		X			
<i>Stephanopachys substriatus</i>	1927		X			
<i>Lepidoptera</i>						
<i>Gortyna borellii lunata</i>	4035		X	X		
Cuivré de la Bistorte (<i>Lycaena helle</i>)...	4038			X	X	
Odonata						
Agrion orné (<i>Coenagrion ornatum</i>).....	4045	*			X	
MOLLUSCA						
<i>Gastropeda</i>						
<i>Anisus vorticulus</i>	4056				X	X
b) PLANTES.....						
ANGIOSPERMAE						
<i>Compositae</i>						
Serratule à feuilles de chanvre d'eau (<i>Serratula lycopifolia</i>).....	4087	*		X		
Iridaceae						
Glaïeul des marais (<i>Gladiolus palustris</i>).....	4096		X		X	

Art. 2. – La répartition par régions biogéographiques des habitats naturels suivants figurant dans l'annexe I de l'arrêté du 16 novembre 2001 susvisé est de nouveau modifiée comme suit :

HABITATS NATURELS d'intérêt communautaire	CODE	P	RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE			
			Alpine	Méditerranéenne	Continentale	Atlantique
HABITATS CÔTIERS ET VÉGÉTATIONS HALOPHYTIQUES.....	1					
Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques.....	14					
Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsoletea</i>).....	1430			X		X
DUNES MARITIMES ET INTÉRIÉURES	2					
Dunes maritimes des rivages atlantiques, de la mer du Nord et de la Baltique.....	21					
Dépressions humides intradunales.....	2190			X		X
HABITATS D'EAUX DOUCES.....	3					
Eaux dormantes.....	31					
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>).....	3110				X	X
Mares et lacs dystrophes naturels.....	3160		X		X	X
Mares temporaires méditerranéennes.	3170	*		X		X
Eaux courantes – tronçons de cours d'eau à dynamique naturelle et semi-naturelle (lits mineurs, moyens et majeurs) dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération significative.....	32					
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée.....	3220		X	X		
LANDES ET FOURRÉS TEMPÉRÉS.....	4					
Fourrés de <i>Salix</i> spp. subarctiques.....	4080		X		X	
FORMATIONS HERBEUSES NATURELLES ET SEMI-NATURELLES.....	6					
Pelouses naturelles.....	61					
Pelouses calaminaires du <i>Violetalia calaminariae</i>	6130		X	X		X
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement.....	62					
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	*	X	X		X
TOURBIÈRES HAUTES, TOURBIÈRES BASSES ET BAS-MARAIS.....	7					
Bas-marais calcaires.....	72					
Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	7240	*	X	X		
FORÊTS.....	9					
Forêts méditerranéennes à feuilles caduques.....	92					
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0		X	X	X	
Forêts sclérophylles méditerranéennes	93					
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340		X	X		X

Art. 3. – La répartition par régions biogéographiques des espèces suivantes figurant à l'annexe II de l'arrêté du 16 novembre 2001 susvisé est de nouveau modifiée comme suit :

NOMS DES ESPÈCES	CODE	P	RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE			
			Alpine	Méditerranéenne	Continentale	Atlantique
a) ANIMAUX.....						
MOLLUSCA.....						
GASTROPODA.....						
<i>Vertigo angustior</i>	1014				X	X
POISSONS.....						
CLUPÉIFORMES.....						
Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>).....	1102				X	X
CYPRINIFORMES.....						
Cobitidae.....						
Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>).....	1149				X	X
b) PLANTES.....						
BRYOPHYTA.....						

NOMS DES ESPÈCES	CODE	P	RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE			
			Alpine	Méditerranéenne	Continental	Atlantique
Orthotric de Roger (<i>Orthotrichum rogeri</i>).....	1387		X		X	

Art. 4. – Aux articles 1^{er}, 2 ci-dessus, sont signalés par un astérisque (*) dans la colonne P les habitats et espèces « prioritaires », au sens de l'article L. 414-4-IV du code de l'environnement.

Parmi les Carnivora, mustelidae, l'espèce vison d'Europe (*Mustela lustricola*), présente en région biogéographique atlantique, devient « prioritaire », au sens de l'article L. 414-4-IV du code de l'environnement.

Art. 5. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 2007.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la nature et des paysages,
J.-M. MICHEL